

Conseil Municipal du 06 juillet 2022

Étaient présents : Félix BLAZQUEZ, Stéphane BORDIER, Hasna BOUAASSEM, Philippe DELIGNE, Stéphane DENOYELLE, Aude DELPEYROU, Agathe LANSAC, Ghislaine LAPRIE, Bertrand LIMOUSIN, Yvon MARTIN, Franck PAPADOPOULOS, Anne PRIAM, Christian SIMON, Estelle SAINT-MARC

Étaient excusés : Myriam BELLOC

Secrétaire de Séance : Stéphane BORDIER

Auxiliaire : Elodie IZQUIERDO DE VEGA

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01^{er} JUIN 2022

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 01^{er} juin 2022 avec la modification suivante pour les dates du Festival des Sous Fifres et de la Fête des bords de Garonne : 22 au 26 juin (et non juillet).

DELIBERATION N°DEL_2022_07_01 FIXATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La Commission enfance jeunesse s'est réunie afin d'observer l'évolution du coût du repas qui est de 8€83 en 2021.

Le service de restauration scolaire mis en place répond aux objectifs suivants : servir un repas de qualité avec des produits frais et locaux, lutter contre le gaspillage en adaptant les quantités et préserver l'environnement avec le tri des déchets et le compostage et l'utilisation d'un nettoyeur vapeur.

Afin de maintenir ce service de qualité sans impacter les familles et en particulier les familles avec des revenus modestes, la Commission enfance jeunesse propose d'adhérer au dispositif des « cantines à 1€ » développé par l'Etat et dont la commune est éligible désormais.

Avec ce dispositif, l'Etat soutient la mise en place par les collectivités de tarifications sociales des cantines scolaires en versant une aide financière de 3€ par repas servi au tarif maximal d'1€, dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial.

La condition pour pouvoir signer la convention est de fixer une tarification sociale avec minimum trois tarifs distincts, ce que le Conseil municipal a mis en place de longue date, avec au moins un tarif équivalent ou inférieur à 1€.

La Commission enfance jeunesse et le Bureau municipal ont étudié les différentes possibilités et proposent une tarification sociale de la cantine scolaire avec cinq tarifs pour la cantine scolaire avec un tarif à un euro attribué à presque la moitié des familles et un maintien du tarif précédent sans augmentation pour l'autre moitié des familles, et deux tarifs pour les adultes, EHPA et hors EHPA.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la fixation des tarifs pour la restauration scolaire pour la rentrée scolaire 2022/2023.

DELIBERATION N°DEL_2022_07_02 VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FAMILLES DES ELEVES NON AYANTS DROITS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE DES COLLEGIENS

Le règlement des transports scolaires adopté pour l'année 2021/2022 par la Région Nouvelle-Aquitaine définit les conditions tarifaires comme suit :

Tranche	QF estimé	Tarif annuel 1/2 pensionnaire	Tarif annuel Interne
1	inférieur à 450€*	30€	24€
2	entre 451 et 650€	51€	39€
3	entre 651 et 870€**	81€	63€
4	entre 871 et 1 250€	114€	93€
5	à partir de 1 250€	150€	120€
Tarif non-ayant droit sur circuit de transport scolaire		195€	150€
Navette Regroupement Pédagogiques Intercommunaux, Internats***		30€	

* Les demandeurs d'asile bénéficieront du tarif de tranche 1 à défaut de pouvoir présenter un niveau de quotient familial sur présentation d'un justificatif.
**Les familles d'accueil de mineurs, les fonds sociaux d'établissements scolaires d'accueil de mineurs et les familles nouvellement arrivées en France ne pouvant produire des éléments d'imposition français bénéficieront du tarif de tranche 3, sur présentation d'un justificatif.
*** y compris pour les enfants des familles hors secteur.
Les tarifs indiqués s'entendent en TTC.

Certaines familles se voient appliquer des tarifs différents pouvant ne pas tenir compte de leur quotient familial du fait de la distance qui sépare leur domicile du collège situé à Pian sur Garonne, ce qui ne garantit pas l'équité des usagers dans l'accès au service public de transport scolaire et ne garantit pas l'équité spatiale puisque les autres alternatives tel que le déplacement en vélo ne sont pas possible.

La proposition a été faite au Conseil municipal d'aider au financement des transports scolaires pour garantir un traitement unique de tous les usagers en gommant cette inégalité.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le versement d'une participation financière aux familles des élèves non ayants droits pour le transport scolaire des collégiens.

INFORMATIONS

- *Le grand déballage ouvre ses portes le 09.07.2022,*
- *Une réunion de travail sur l'organisation de la journée du patrimoine du 17 septembre 2022 est prévue le 09.07.2022 à 14H30,*
- *La fête du 14 juillet aura lieu en bords de Garonne cette année,*
- *Compte tenu de l'augmentation des tarifs de l'électricité, une réflexion est à mener sur l'organisation de l'éclairage public.*

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 19H45.

Tableau des signatures – Conseil municipal du 06 juillet 2022

DENOYELLE Stéphane, Maire	BORDIER Stéphane, Conseiller municipal
---------------------------	----------------------------------------